

LA FORÊT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

UNE SOURCE IMPORTANTE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET PROVINCIAL

DESCRIPTION DE LA RÉGION

La région de Chaudière-Appalaches abritait une population totale de 390 000 personnes en 2001, ce qui représentait 5 % de la population du Québec. La région se classait alors au **sixième rang des régions les plus peuplées**. Reconnue pour son dynamisme, la région de Chaudière-Appalaches demeure l'une des régions du Québec qui présente des conditions parmi les plus favorables pour l'emploi dans son ensemble. Le taux de chômage régional reste l'un des plus bas au Québec, se maintenant en dessous de 6 %.

Cependant, cette donnée cache plusieurs disparités à l'intérieur de la région entre les MRC et les municipalités. Selon sept indicateurs provenant du recensement de 1996, le ministère des Régions a illustré les différences de développement socio-économique entre les municipalités régionales de comté (MRC) de la région. Ainsi, les MRC des Etchemins, de L'Islet, de Montmagny et de L'Amiante se classent dans les plus défavorisées en comparaison des pôles économiques de Lévis et de la vallée de la Chaudière, qui sont plus favorisés.

La région de Chaudière-Appalaches comptait en 1996 plus de 9 600 emplois directs dans le secteur de l'exploitation forestière, les services forestiers et l'industrie de la transformation du bois. Ces secteurs combinés représentaient 5,1 % de la population active totale régionale. Toutefois, pour certaines MRC où la forêt est prédominante, ce secteur représentait plus de 14 % des emplois.

L'IMPORTANCE DU MILIEU FORESTIER

Le milieu forestier en Chaudière-Appalaches représente un secteur d'activité qui procure une partie importante de la richesse collective de notre région et de la province.

D'une superficie totale de 15 200 km², la région de Chaudière-Appalaches est caractérisée principalement par la prédominance de la petite propriété privée (moins de 800 hectares) qui couvre plus de 85 % du territoire. Ceci représente plus de 14 % de l'ensemble des petites propriétés du Québec, **ce qui place notre région au premier rang** à ce chapitre. Le territoire public représente 10 % de la superficie régionale et les grandes propriétés privées complètent le portrait avec 5 %.

Compte tenu de leur prédominance, les petites propriétés privées renferment la majeure partie des terrains forestiers productifs accessibles de la région, ce qui représente 8 750 km² de territoire. Mentionnons que moins de 4 % de cette superficie est inaccessible et ne convient pas à l'aménagement forestier. Cette proportion est nettement meilleure que dans le reste du Québec, dont près de 20 % des terrains forestiers doivent être exclus de l'aménagement forestier. Cette situation favorise donc la région sur le plan de l'accessibilité de la matière ligneuse, tant pour la récolte que pour son aménagement.

Tableau 1

Dynamisme de propriétaires dans la région de Chaudière-Appalaches par rapport au Québec en 2000-2001

	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES EN 2000-2001			
	CHAUDIÈRE-APPALACHES	TOUT LE QUÉBEC	C-A / QUÉBEC	RANG*
TYPES DE PROPRIÉTAIRES				
Propriétaires de boisés	24 300	129 850	19 %	1 ^{er}
Propriétaires actifs	19 420	73 510	26 %	1 ^{er}
Propriétaires reconnus	8 613	39 323	22 %	1 ^{er}
Propriétaires ayant reçu de l'aide financière	3 035	14 447	21 %	2 ^e
SOMMES INVESTIES				
Moyenne investie par propriétaire	2 278 \$	2 721 \$	s.o.	2 ^e
Programme de mise en valeur de la forêt privée	5,33 M\$	34,5 M\$	15,4 %	2 ^e
Budget disponible par propriétaire reconnu	619 \$	877 \$	s.o.	14 ^e

* Rang occupé par la région de Chaudière-Appalaches par rapport aux autres régions administratives



Le tableau 1 indique que la région de Chaudière-Appalaches se positionne **au premier rang provincial pour le nombre de propriétaires de boisés, de ceux qui sont actifs et reconnus**. Nous sommes **au deuxième rang provincial pour la moyenne investie par propriétaire**. Malgré ces efforts pour desservir le plus grand nombre de propriétaires, nous n'avons pas suffisamment de budget pour répondre aux besoins d'aménagement de ceux qui sont déjà reconnus. Les efforts de reboisement et d'éclaircie précommerciale du passé amènent les aménagistes de la région à éduquer les peuplements commerciaux naturels et surtout artificiels. Toutefois, les budgets actuels suffisent à peine à répondre aux activités reliées au reboisement et en partie à notre potentiel des éclaircies précommerciales.

La région de Chaudière-Appalaches comptait en 1997 près de 2 900 exploitations acéricoles couvrant une superficie totale de 49 000 hectares en forêt privée. Au total, les acériculteurs ont effectué près de 10 millions d'entailles qui leur ont permis de produire plus de 8 millions de litres de sirop d'érable pour des revenus de 40 M\$ cette année-là. Ce volume représente 88 % de la production acéricole de Chaudière-Appalaches.

La valeur de nos forêts ne peut pas être réduite uniquement à sa valeur économique, bien que celle-ci reste un déterminant dominant. Le milieu forestier procure des retombées environnementales en raison du rôle de la forêt dans les grands cycles écologiques, en particulier dans le cycle de l'eau et du carbone. La forêt sert également d'habitat de prédilection pour la faune terrestre et avienne, autant pour les espèces de gibier que pour des espèces à statut particulier. La variété des unités de paysages régionales reflète aussi la diversité des zones écologiques présentes dans la région. Ces éléments contribuent à procurer à la faune et à la flore des conditions diversifiées qui favorisent la cohabitation de plusieurs espèces sur l'ensemble du territoire.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

La région de Chaudière-Appalaches se classe au premier rang quant au volume marchand brut disponible avec 14 % de tout le volume de bois sur pied dans les petites forêts privées du Québec.

Les forêts privées de Chaudière-Appalaches fournissent 17 % des bois résineux et 15 % des bois feuillus provenant de l'ensemble des forêts privées du Québec. Ces données situent la région de Chaudière-Appalaches au deuxième rang au Québec à ce chapitre.

La région de Chaudière-Appalaches est réputée pour ses nombreuses usines de transformation de bois de sciage. Il y a 124 usines de première transformation et 49 de deuxième et troisième transformation.

Tel que démontré au tableau 2, dans le secteur manufacturier, l'industrie du bois occupe une place de premier plan dans la région. Ainsi, elle se classe au premier rang régional quant au nombre d'établissements et d'employés à la production. De plus, la région occupe le premier rang provincial dans cette industrie pour le nombre d'employés et la valeur des expéditions. Sur le plan régional, les produits en bois figurent parmi les trois plus importantes productions manufacturières.

Tableau 2

Activité manufacturière de produits forestiers dans la région de Chaudière-Appalaches en 1998

	FABRICATION DE PRODUITS EN BOIS		
	CHAUDIÈRE-APPALACHES	TOUT LE QUÉBEC	% RÉGION
Emplois totaux	6 051	34 497	17,5 %
Traitements et salaires totaux (000 \$)	165 800	1 068 156	15,5 %
Valeur des livraisons et autres recettes (000 \$)	1 046 000	7 019 462	14,9 %
Valeur ajoutée à l'activité totale (000 \$)	418 000	2 732 133	15,3 %

Selon les statistiques de l'année 2001, les usines de transformation s'approvisionnent à 29 % en forêt privée, 7 % en forêt publique et 64 % à l'extérieur du Québec, principalement des forêts du nord du Maine. Toutefois, la capacité de transformation du bois des usines de la région reste nettement supérieure aux quantités de bois produites actuellement.

Les usines de sciage de Chaudière-Appalaches ont consommé annuellement de 3,4 à 4,0 millions de mètres cubes de bois durant la période 1996-2000. Ces usines utilisent près de 90 % de résineux, soit 2,9 millions de mètres cubes dans le groupe sapin-épinettes et 0,7 millions de mètres cubes pour les autres résineux incluant le cèdre. Les feuillus représentent environ 10 % des volumes de bois consommés régionalement par ces usines.

Nous notons qu'il y a une demande croissante pour le bois provenant de la forêt privée et la structure de nos peuplements nous permet, avec un investissement additionnel, de garantir à l'industrie forestière un approvisionnement accru de la matière ligneuse issue de cette partie importante du territoire.

HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS GOUVERNEMENTAUX DANS LA FORÊT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Tableau 3
Répartition régionale
des programmes forestiers
de 1999 à 2004

Depuis plusieurs années, le gouvernement provincial investit dans la forêt du Québec. Le tableau 3 présente la répartition régionale du programme d'aide à la forêt privée pour l'ensemble des régions du Québec.

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (M\$)						
RÉGIONS DU QUÉBEC	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Bas-Saint-Laurent	8,53	8,53	8,53	7,64	8,53	7,40
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,10	3,10	3,10	2,73	3,10	2,70
Capitale-Nationale	1,72	1,72	1,72	1,62	1,72	1,50
Mauricie	1,53	1,53	1,53	1,35	1,53	1,33
Estrie	3,02	3,02	3,02	2,67	3,02	2,63
Outaouais	1,36	1,36	1,36	1,20	1,36	1,18
Abitibi-Témiscamingue	1,96	1,96	1,96	1,72	1,96	1,70
Côte-Nord	0,37	0,37	0,37	0,33	0,37	0,32
Nord-du-Québec	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	2,37	2,37	2,37	2,10	2,37	2,05
Chaudière-Appalaches	5,33	5,33	5,33	5,33	5,33	4,63
Lanaudière	0,57	0,57	0,57	0,50	0,57	0,50
Laurentides	1,15	1,15	1,15	1,02	1,15	1,00
Montérégie	1,15	1,15	1,15	1,01	1,15	1,00
Centre-du-Québec	2,31	2,31	2,31	2,04	2,31	2,00
TOTAL	34,5	34,5	34,5	30,5	34,5	30,0
C-A/Province (%)	15,4					

Nous pouvons constater pour notre région que le programme de mise en valeur de la forêt privée (5,33 M\$) est demeuré stable grâce à une entente entre les partenaires de la forêt privée en 1998. Cette entente s'est terminée le 31 mars 2003 et fut renouvelée pour un an. Toutefois, pour 2004, le MRNFP a réduit ses investissements en forêt privée de 4,5 millions (13 %).

Le tableau 4 démontre que, de 1990 à 1995, le niveau d'aménagement a été supérieur à ce qu'on a actuellement. De plus, au lendemain du Sommet de la forêt privée de mai 1995, notre proportion du budget de la province est passée de 19,6 % à 15,3 %. Maintenant, avec la nouvelle orientation du MRNFP, cette proportion a chuté à 13,7 %. Par ailleurs, une bonne partie de l'argent investi à l'époque l'a été dans le reboisement. Aujourd'hui, ces nombreuses plantations demandent de notre part un deuxième investissement afin d'assurer et d'augmenter leur productivité. Nous avons présenté au tableau 1 notre budget de 619 \$ disponible par propriétaire reconnu, ce qui nous place **au 14^e rang provincial**. Ces propriétaires représentent les clients où des travaux d'aménagement doivent être réalisés. Notre budget actuel ne nous permet pas de répondre à la demande.

*Nous demandons **de ramener le niveau d'investissement au moins à ce qu'il était en 1995, soit à 20 % du budget provincial afin de nous permettre de desservir adéquatement les propriétaires reconnus et nous permettre d'atteindre nos objectifs sylvicoles prévus à nos PPMV, lesquels visent l'aménagement durable des forêts privées.***

Tableau 4

Évolution du budget consacré à l'aménagement des forêts privées de Chaudière-Appalaches

ANNÉE DU PROGRAMME	CHAUDIÈRE-APPALACHES (M\$)	PROVINCE (M\$)	AGENCES / PROVINCE
1990	6,80	39,38	17,3 %
1992	6,59	36,36	18,1 %
1993	6,90	36,36	19,0 %
1994	6,85	35,78	19,1 %
1995	6,97	35,55	19,6 %
1996	5,72	37,50	15,3 %
1997	5,68	42,50	13,4 %
1998	6,40	42,50	15,1 %
1999	6,40	42,50	15,1 %
2000	6,60	42,50	15,5 %
2001	6,46	42,50	15,2 %
2002	6,14	42,50	14,4 %
2003	6,20	42,50	14,6 %
2004	5,23	38,00	13,7 %

De plus, les efforts consentis en Chaudière-Appalaches par les programmes de mesures d'emplois en forêt privée ont été minimes, soi-disant parce que notre région ne possède pas le titre de région ressource. Cependant, tous les chiffres cités précédemment démontrent que la région de Chaudière-Appalaches est la plus dynamique au niveau des propriétaires de boisés privés. Elle détient une forêt des plus productive, très accessible et près des usines de transformation **qui occupent le premier rang provincial concernant le nombre d'employés et la valeur des expéditions.**

Donc, nous sommes une région source pour le gouvernement québécois et nous voulons le demeurer. Toutefois, pour maintenir nos emplois, garantir aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée et une relève, en plus d'assurer une part importante de l'approvisionnement pour les usines de transformation et même de l'accroître par l'intensification de l'aménagement, nous demandons une part considérablement accentuée des investissements provenant de tous les programmes touchant le secteur forestier pour la région de Chaudière-Appalaches.

INTENSIFICATION DE LA MISE EN VALEUR

En tant que source d'approvisionnement en matière ligneuse, la forêt constitue une ressource renouvelable qui produit des retombées considérables pour la région de Chaudière-Appalaches. Les calculs de possibilité forestière permettent aux gestionnaires de cette ressource de déterminer à quel rythme elle peut être exploitée dans une perspective de rendement soutenu et d'aménagement durable.

L'application de stratégies d'aménagement basées sur l'intensification des travaux sylvicoles, tels le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie commerciale, permet d'augmenter le rendement des terrains forestiers et d'accroître la possibilité forestière. Ces éléments sont inclus dans les hypothèses de calculs de possibilité forestière et conduisent à un rendement soutenu et accru des peuplements forestiers.

En forêt privée, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont effectué les calculs de possibilité forestière lors de la préparation des Plans de protection et de mise en valeur des forêts privées. Le tableau 5 montre les résultats des possibilités forestières calculées pour l'ensemble des deux agences de Chaudière-Appalaches. On note que, en prenant l'ensemble des forêts privées de la région, la récolte additionnelle disponible atteint 40 % à moyen terme et 68 % à long terme.

Tableau 5
Possibilité forestière annuelle calculée par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées

GROUPES d'ESSENCES

Sapins, épinettes, pins

Autres résineux

Peupliers

Feuillus durs

TOTAL

Rendement moyen

	POSSIBILITÉ À RENDEMENT SOUTENU ET ACCRU SUR LA BASE DU BUDGET ACTUEL		
	PRÉLÈVEMENTS MOYENS	2000-2024	2025-2074
	1996-2000		
	M ³ / ANNÉE	M ³ / ANNÉE	M ³ / ANNÉE
	662 600	801 800	1 116 000
	51 700	174 500	158 000
	128 200	161 100	165 000
	445 900	660 500	728 000
	1 288 400	1 797 900	2 167 000
	1,51 m³/ha/an	2,11 m³/ha/an	2,54 m³/ha/an

NOTE

La superficie des terrains forestiers productifs ayant servi au calcul de possibilité est de 852 425 ha. Les superficies des grandes propriétés forestières sont exclues des calculs de possibilité forestière. Celles-ci totalisent 68 932 ha sur le territoire.

Nous demandons l'instauration d'une politique d'intensification de l'aménagement et qu'elle se traduise en travaux additionnels sur le terrain et non en substitution à ceux qui sont déjà programmés. Pour la région de Chaudière-Appalaches, selon une programmation d'activités sylvicoles réaliste, nous demandons qu'un investissement additionnel de 6 M\$ soit injecté afin d'augmenter la possibilité forestière.

La région de Chaudière-Appalaches est située à l'intérieur de zones écologiques à fort potentiel de croissance avec un faible taux de terrains improductifs, une expertise régionale bien établie, un territoire où la ressource est accessible et près des usines de transformation.

Donc, pour toutes ces raisons, les agences ont réalisé un calcul de possibilité avec un scénario sylvicole maximal pour la région. Avec un investissement annuel de 18,4 M\$, la possibilité annuelle à moyen terme (à partir de 2025) pourrait être augmentée d'environ 700 000 m³ avec un rendement de 3,4 m³/ha/an.

Lors de la commission parlementaire portant sur les modifications à apporter à la Loi sur les forêts, le ministre des Ressources naturelles a annoncé son intention d'investir annuellement 65 M\$ en vertu d'une politique dite de rendement accru. Cette annonce a été faite en octobre 2000 et sa mise en application est prévue pour le 1^{er} avril 2005.

PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Le monde municipal de Chaudière-Appalaches est très sensible à l'importance du milieu forestier et à sa valeur économique. Par conséquent, l'ensemble des MRC de la région ont rédigé des règlements concernant la protection des investissements et du couvert forestier en collaboration avec les agences de mise en valeur des forêts privées et d'autres partenaires du secteur forestier. Une ressource a été engagée par les quatre MRC et la Ville de Lévis afin de sensibiliser les gens, d'appliquer la réglementation existante et de l'harmoniser sur l'ensemble du territoire de l'Agence des Appalaches.

Pour les MRC qui couvrent le territoire de l'Agence de la Chaudière, deux d'entre elles ont conclu une entente avec l'Agence pour le suivi de la réglementation alors que les autres en assument elles-mêmes l'application. Cette réglementation sur la mise en valeur et la protection des boisés est évolutive et tente de couvrir les coupes abusives de la forêt, le déboisement à des fins agricoles et, prochainement, les travaux d'aménagement forestier.

Donc, la région de Chaudière-Appalaches peut garantir que la pression sur le milieu forestier par les utilisateurs sera balisée et que les conséquences négatives sur le capital forestier et sur les investissements du gouvernement seront minimisées.

Conclusion

Nous venons de dresser une partie du portrait du milieu forestier de Chaudière-Appalaches. Nous vous avons démontré que les retombées socio-économiques du milieu forestier sont très importantes pour la région de Chaudière-Appalaches et la province de Québec.

Notre démarche vise à adresser des requêtes au MRNFP afin d'assurer un aménagement durable des forêts privées de Chaudière-Appalaches et de garantir un approvisionnement des industries forestières de la région. Ces requêtes se résument de la façon suivante :

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES :

Ramener le niveau des investissements au moins à ce qu'il était en 1995, soit à 20 % du budget provincial afin de nous permettre de desservir adéquatement les propriétaires reconnus.

Politique d'intensification de l'aménagement :

Instaurer une politique d'intensification de l'aménagement des forêts privées qui se traduise en travaux additionnels sur le terrain et non en substitution à ceux qui sont déjà programmés.

Investir un budget additionnel de 6 M\$ pour la région de Chaudière-Appalaches, selon une programmation d'activités sylvicoles réaliste, afin d'augmenter la possibilité forestière de la région.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

AMVFP des Appalaches. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées*, 2001

AMVFP Chaudière. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées*, 2002.

CRCO de Chaudière-Appalaches. *Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches, Rapport préliminaire*, Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches, Novembre 2002.

MRN. «Direction des programmes forestiers», dans *Comité interministériel sur le développement de la main-d'œuvre en aménagement forestier*. 2002.

MRN. Ressources et industries forestières. *Portrait statistique 2002*.

MRN. Service de la mise en valeur des forêts privées, Octobre 2002.

MRN. Direction des programmes forestiers. Avril 2002.

Emploi-Québec. Direction régionale de Chaudière-Appalaches, 2002.



Téléphone (418) 625-2100

Télécopieur (418) 625-2600

AMVAP@SOGETEL.NET

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4
Lac-Etchemin QC G0R 1S0

Agir aujourd'hui pour la forêt de demain



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Téléphone (418) 423-3121

Télécopieur (418) 423-3122

AGENCECH@ARFPC.CA

3830, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines QC G6H 2L8

Ma forêt, une richesse à cultiver !